

Image not found or type unknown



Frais de trajets pour droits de visite

Par **philippe 21380**, le **06/07/2014** à **10:01**

Bonjour,

je suis divorcé depuis 7 ans.

La mère de mes enfants qui en a la garde, déménage à 60 kms de mon domicile.

A qui incombent les charges les frais de trajets liés à mon droit de visite et d'hébergement ?

D'avance merci pour vos réponses.

Bonne journée